LOGEMENT SOCIAL

CONTINGENT RESERVATAIRE

INFORMATION

La ville de Nîmes est intervenue dans le cadre du financement des logements construits sur son territoire par les Bailleurs Sociaux.

En contrepartie et par convention, elle dispose de la possibilité de proposer aux différents bailleurs sociaux des candidats potentiels pour des logements dits réservés, lorsqu'ils se libèrent.

Les candidats sont proposés par la ville de Nîmes sur la base de critères de priorité établis par rapport à leur situation en ce qui concerne :

-le logement actuel
-le contexte familial
-les moyens financiers
-le contexte social

Pour être inscrit sur la liste des candidats à un logement contingent réservataire, il faut d'abord déposer un dossier auprès d'un bailleur social et ensuite, dès réception du numéro unique d'enregistrement, déposer un dossier auprès du service :

Logement Social – Contingent Réservataire
Centre Communal d'Action Sociale
14, rue des Chassaintes
30 906 Nîmes Cedex 2

A la suite du dépôt de ce dossier un courrier attestant de l'enregistrement de votre demande vous sera adressé.

L'attribution des logements reste uniquement de la décision des organismes bailleurs au travers de leurs Commissions d'Attribution.